

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE
COMTÉ D'ANTOINE-LABELLE**

Procès-verbal du conseil des maires et des mairesses de la municipalité régionale de comté d'Antoine-Labelle, tenu à la salle des Préfets, édifice Émile-Lauzon, 405, rue du Pont à Mont-Laurier, le 23 avril 2024 à 10 h 00, la séance ordinaire ayant été convoquée selon les dispositions de la réglementation en vigueur.

Sont présents et forment le quorum requis :

M. Normand St-Amour, maire de Chute-St-Philippe
Mme Diane Sirard, mairesse de Ferme-Neuve
M. Michel Dion, maire de Kiamika
M. Yves Bélanger, maire de La Macaza
M. Pierre Flamand, maire de Lac-des-Écorces
M. Nicolas Pentassuglia, maire de Lac-du-Cerf
M. Michel Chouinard, maire de Lac-Saguay
Mme Colette Quevillon, mairesse de Lac-Saint-Paul
M. Jacques Allard, maire de l'Ascension
M. Daniel Bourdon, maire de Mont-Laurier
M. André Trudel, maire suppléant de Mont-Saint-Michel (*aux termes de la résolution 23-09-167*)
Mme Francine Létourneau, mairesse de Nominique
M. Pierre Gagné, maire de Notre-Dame-de-Pontmain
M. Denis Lacasse, maire de Rivière-Rouge
M. Luc Diotte, maire de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles
M. Marc-André-Poitras, maire suppléant de Sainte-Anne-du-Lac (*aux termes de la résolution 11007-02-2024*)

Est absent :

M. David Cyr, maire de Notre-Dame-du-Laus

Me Mylène Mayer, greffière-trésorière directrice générale, Mme Myriam Gagné, greffière-trésorière adjointe directrice générale adjointe, Me Mélie Lauzon, directrice des services juridiques, du greffe et de l'approvisionnement et Mme Amélie Champagne, adjointe administrative à la direction générale, sont également présentes.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le préfet, M. Daniel Bourdon, ouvre la séance à 10 h 41.

RÉSOLUTION MRC-
CC 15574-04-24

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Michel Chouinard et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 15575-04-24

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MRC
DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 26 MARS 2024**

Il est proposé par M. Denis Lacasse, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'adopter tel que déposé le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la MRC d'Antoine-Labelle du 26 mars 2024.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 15576-04-24

**INFORMATION SUR LE PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ
ADMINISTRATIF DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 MARS
2024**

Il est proposé par M. Denis Lacasse, appuyé par M. Michel Dion et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt le procès-verbal du Comité administratif de la MRC d'Antoine-Labelle de la séance ordinaire du 14 mars 2024 tel que rédigé.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

Aucun contribuable ne se manifeste.

RÉSOLUTION MRC-
CC 15577-04-24

DÉPÔT DES COMPTES-RENDUS ET PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par M. Michel Chouinard, appuyé par M. Luc Diotte et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt le procès-verbal et les comptes-rendus suivants :

- Compte-rendu du comité de vitalisation FRRV4 | 20 novembre 2023;
- Comptes-rendus du comité directeur FRRV3 | 11 janvier et 16 janvier 2024;
- Compte-rendu du comité culturel | 16 janvier 2024;
- Compte-rendu du comité de travail - Redevances CTAL | 18 janvier 2024;
- Compte-rendu de la rencontre quant à la mise à niveau sur les derniers travaux et les orientations du comité de travail - Redevances CTAL | 7 février 2024;
- Compte-rendu du comité d'investissement commun (FLI-FLS) | 14 février 2024;
- Procès-verbal du conseil d'administration du CLD | 15 février 2024;
- Comptes-rendus du comité consultatif FRRV4 | 14 mars et 3 avril 2024.

ADOPTÉE

RETOUR SUR LES APPUIS DONNÉS AU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 11 AVRIL 2024

La directrice générale informe les maires et mairesses des appuis qui ont été donnés par le Comité administratif lors de la séance du 11 avril 2024, à savoir :

- Appui à la MRC d'Abitibi-Ouest quant à une demande de modification aux prolongations de délai accordées en vertu de l'article 239 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;
- Appui à la MRC du Haut-Saint-François en lien avec l'impact des changements climatiques sur la voirie locale;
- Appui à la municipalité de l'Ascension - Pont détonné | Chemin de la Maison-de-Pierre à l'Ascension.

ÉTAT DE SITUATION | PROJET AVENIR DES ÉQUIPEMENTS ACTIFS ET PASSIFS - PROJET BRANCHER ANTOINE-LABELLE

Ce point a été traité en séance de travail. Un retour sera fait à une prochaine séance du conseil.

RÉSOLUTION MRC-
CC 15578-04-24

DEMANDE DE PROLONGATION POUR L'ENVELOPPE DU FONDS RÉGION ET RURALITÉ, VOLET 3 (FRRV3) - SIGNATURE INNOVATION

ATTENDU qu'une convention a été signée pour le projet Signature Innovation du Fonds région et ruralité volet 3 (FRR volet 3) entre la MRC et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) le 10 décembre 2020;

ATTENDU que cette convention prévoyait que les sommes devaient être engagées avant le 31 décembre 2024;

ATTENDU que des demandes ont été faites afin de bénéficier d'un délai supplémentaire;

ATTENDU qu'une correspondance du MAMH a été reçue le 21 mars 2024 afin d'informer la MRC qu'il était possible d'obtenir un délai supplémentaire, soit de pouvoir engager les sommes au plus tard quatre ans après la date de signature et les dépenser au plus tard cinq ans après cette même date de signature;

ATTENDU que la MRC doit, par voie de résolution, faire connaître son intention au MAMH de prolonger son entente;

ATTENDU la recommandation favorable du comité directeur du FRR volet 3, lors de sa rencontre du 17 avril 2024;

Il est proposé par Mme Diane Sirard, appuyé par M. Michel Chouinard et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC d'Antoine-Labelle signifie au MAMH son intention de se prévaloir

du délai supplémentaire et autorise le préfet et la directrice générale à signer pour et au nom de la MRC, tout avenant en lien avec ce dossier.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 15579-04-24

REDDITION DE COMPTES - FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ, VOLET 4 (FRRV4) | SOUTIEN À LA VITALISATION

ATTENDU l'Entente de vitalisation dans le cadre du volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale, axe Soutien à la vitalisation du Fonds régions et ruralité (FRR) signée le 21 janvier 2021 avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

ATTENDU que, conformément à l'article 4.16 de l'Entente, la MRC doit produire, adopter, déposer sur son site web et transmettre annuellement à la ministre, un rapport d'utilisation des sommes conforme aux exigences de l'annexe B de l'Entente;

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Denis Lacasse et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé le rapport annuel 2022-2023 du Fonds régions et ruralité, volet 4 « Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale », de le transmettre au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et de le déposer sur le site Web de la MRC.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 15580-04-24

RETOUR ET DÉCISION SUR LE PROJET FONDS RÉGION ET RURALITÉ, VOLET 4 (FRRV4) #2125005 | RELANCE ET RÉNOVATION DE L'ABATTOIR DE LA COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DES ÉLEVEURS DES HAUTES-LAURENTIDES

ATTENDU l'Entente de vitalisation dans le cadre du volet 4 – Soutien à la vitalisation du Fonds régions et ruralité (FRR) signée le 21 janvier 2021 avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

ATTENDU la résolution MRC-CC-14601-05-22 recommandant une aide financière de 150 000 \$ pour la Coopérative de solidarité des Éleveurs des Hautes-Laurentides (CSÉHL) pour la relance de l'abattoir dans le cadre des projets exceptionnels du 1er appel de projets de la MRC d'Antoine-Labelle;

ATTENDU l'addenda signé le 6 juillet 2022 entre le MAMH et la MRC d'Antoine-Labelle autorisant cette aide financière exceptionnelle;

ATTENDU la Convention d'aide financière intervenue entre la MRC et le promoteur;

ATTENDU que conformément à l'article 4.2 de la Convention d'aide financière, une aide financière d'un montant de 60 000 \$ a

déjà été versée au promoteur pour la réalisation du projet à la signature de l'entente;

ATTENDU que vers le 10 novembre 2023 la MRC a été informée de possibles modifications importantes quant à la nature du projet du promoteur;

ATTENDU la résolution MRC-CC-15430-11-23 demandant au promoteur de suspendre temporairement le projet, de présenter une demande modifiée complète au FRR volet 4 d'ici le 28 février 2024 et de ne pas utiliser les fonds déjà transmis avant analyse de la MRC, compte tenu qu'une demande de remboursement de la MRC pourrait être envisagée;

ATTENDU la demande du promoteur du 12 février 2024 afin d'obtenir une seconde prolongation du délai pour le dépôt de sa demande modifiée;

ATTENDU la résolution MRC-CC-15494-02-24 accordant au promoteur du projet #2125005 – Relance de l'abattoir des Hautes-Laurentides jusqu'au 25 mars 2024 pour déposer la nouvelle version complète du projet;

ATTENDU la lettre du promoteur acheminée à l'agente de vitalisation le 25 mars 2024 mentionnant notamment que la CSEHL souhaite suspendre le projet et demandant l'autorisation de conserver le premier versement de 60 000 \$;

ATTENDU que selon l'article 5.1 de la Convention d'aide financière, cette aide ne peut être versée que pour des dépenses admissibles, en conformité avec le Cadre de vitalisation de la MRC;

ATTENDU que des vérifications des pièces justificatives s'imposaient quant à l'utilisation de la somme de 60 000 \$ de même que des échanges avec le MAMH, compte tenu de l'addenda du 6 juillet 2022;

ATTENDU la résolution MRC-CC-15547-03-24 demandant une analyse des différentes pièces justificatives quant aux dépenses afin de s'assurer qu'elles sont en lien direct avec le projet énoncé dans la Convention d'aide financière;

ATTENDU les échanges avec le MAMH;

ATTENDU la réception du rapport final du promoteur et de ses pièces justificatives le 9 avril 2024;

ATTENDU qu'à la suite de l'analyse par l'agente de vitalisation et des vérifications auprès du MAMH les pièces justificatives admissibles représentent une somme de 88 000 \$;

ATTENDU la recommandation favorable du comité du FRR volet 4 lors de sa rencontre du 16 avril 2024;

Il est proposé par Mme Francine Létourneau, appuyé par Mme Diane Sirard et résolu à l'unanimité que la MRC accorde au promoteur le droit de conserver l'aide financière de 60 000 \$ déjà

versée et de procéder à la fermeture du dossier du projet #2125005, n'accordant ainsi, aucune autre somme dans ce projet.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 15581-04-24

RETOUR SUR LE DÉPÔT D'UN PROJET POUR UNE ENTENTE DE REGROUPEMENT RÉGIONAL POUR DES SERVICES D'ARCHIVAGE

ATTENDU la résolution MRC-CC-15265-10-23;

ATTENDU la résolution MRC-CC-15495-02-24;

ATTENDU que les besoins de la MRC demeurent en termes d'archivage et que plusieurs municipalités ont démontré de l'intérêt quant à un regroupement régional pour des services d'archivage;

Il est proposé par M. Pierre Gagné, appuyé par Mme Colette Quevillon et résolu à l'unanimité de mandater la directrice générale adjointe afin qu'elle rédige un projet d'entente de regroupement régional pour des services d'archivage pour le prochain conseil de la MRC.

Il est de plus résolu d'autoriser la directrice générale adjointe de la MRC à contacter les municipalités intéressées par le projet de regroupement régional pour des services d'archivage afin qu'elles déclarent par résolution le nombre d'heures pour lequel elles souhaitent utiliser les services de l'archiviste.

Il est de plus résolu d'utiliser le montant de 17 000 \$ prévu au budget pour des services d'archivage ainsi que 8 400,00 \$ du FRR volet 2 pour financer les heures prévues pour la MRC dans l'entente à intervenir pour un regroupement de services d'archivage.

Il est de plus résolu d'autoriser la direction générale de la MRC à procéder à l'affichage du poste d'archiviste.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 15582-04-24

OCTROI DE CONTRAT - ADM-07-2024 - ÉLABORATION DE L'IMAGE DE MARQUE ET D'UNE STRATÉGIE DE COMMUNICATION - SIGNATURE INNOVATION

ATTENDU le projet Signature Innovation Fonds Régions Ruralité – volet 3 de la MRC d'Antoine-Labelle;

ATTENDU que la MRC et le Parc régional de la Montagne du Diable (PRMD) ont conclu un contrat de service par lequel le PRMD fournit les services d'un chargé de projet pour la mise en œuvre de la Phase 1 du projet;

ATTENDU que la MRC a demandé des offres de services pour l'élaboration de l'image de marque et d'une stratégie de communication pour le projet;

ATTENDU les offres reçues;

ATTENDU la recommandation du comité directeur et de la directrice des services juridiques, du greffe et de l'approvisionnement;

Il est proposé par M. Yves Bélanger, appuyé par M. Denis Lacasse et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de services présentée par la firme Agence Carbone et de lui octroyer le contrat ADM-07-2024 pour l'élaboration de l'image de marque et d'une stratégie de communication pour le projet Signature Innovation, pour un montant de 69 665 \$, avant les taxes.

Il est de plus résolu d'autoriser les services financiers à procéder aux paiements requis selon les modalités prévues au contrat.

Il est de plus résolu de confier le suivi du mandat au Parc régional de la Montagne du Diable par l'entremise du chargé de projet du Parc régional de la Montagne du Diable.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 15583-04-24

**ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL (EDC) 21-23 -
SIGNATURE AVENANT PROLONGATION**

ATTENDU la résolution MRC-CC-13801-07-20 adoptant le renouvellement de l'EDC pour la période 2021-2023;

ATTENDU la transmission par courriel, le 8 avril 2024, par la direction régionale du ministère de la Culture et des Communications, d'une proposition d'avenant à la Convention d'aide financière de l'EDC2021-2023;

ATTENDU que cette proposition d'avenant prolonge l'EDC2021-2023 jusqu'au 30 juin 2025 et n'implique aucun investissement supplémentaire de la part de la MRC;

ATTENDU que plusieurs projets prévus au plan d'action de l'EDC2021-2023 sont en cours de réalisation;

Il est proposé par M. Denis Lacasse, appuyé par M. Nicolas Pentassuglia et résolu à l'unanimité d'autoriser l'agente de développement culturel et du territoire à signer le 2^e avenant à la Convention d'aide financière de l'EDC2021-2023, tel que transmis par la direction régionale du ministère de la Culture et des Communications.

ADOPTÉE

**ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL (EDC) 2024 -
RECOMMANDATION ET ADOPTION DES PROJETS DANS
LE CADRE DE L'APPEL DE PROJETS EN DÉVELOPPEMENT
CULTUREL POUR LES MUNICIPALITÉS**

ATTENDU la résolution MRC-CC-15449-01-24 autorisant l'appel de projets en développement culturel pour les municipalités dans le cadre de l'EDC2024;

ATTENDU l'appel de projets transmis aux municipalités par courriel le 23 janvier 2024;

ATTENDU le rappel transmis aux municipalités par courriel le 14 mars 2024;

ATTENDU le courriel transmis aux municipalités le 3 avril afin de les informer du report de la date d'échéance de l'appel de projets;

ATTENDU la réception de trois projets de la part des municipalités;

ATTENDU la recommandation favorable du comité culturel de la MRC émise lors de sa rencontre du 16 avril 2024 afin de soutenir financièrement les projets soumis, conditionnellement à leur approbation par le ministère de la Culture et des Communications (MCC);

Il est proposé par Mme Francine Létourneau, appuyé par M. Michel Chouinard et résolu à l'unanimité d'octroyer les montants suivants aux projets suivants dans le cadre de l'EDC2024, conditionnellement à l'approbation des projets et au respect des conditions prescrites par le MCC :

Numéro projet	Promoteur	Projet	Sommes octroyées
EDC2024-02(01)	Municipalité de Lac-Saguay	Artistes du grand six pieds	2 000 \$
EDC2024-02(02)	Municipalité de L'Ascension	Cinéma en plein air	4 000 \$
EDC2024-02(03)	Municipalité de La Macaza	Festival de musique	5 420 \$

Il est de plus résolu d'autoriser la directrice générale à signer, pour et au nom de la MRC d'Antoine-Labelle, les conventions d'aide financière et d'autoriser les services financiers à procéder aux versements correspondants suivant les modalités prévues aux conventions.

ADOPTÉE

**ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL (EDC) 2024 -
RÉATTRIBUTION DE SOMMES AU PROJET EDC2024-07
MÉMOIRE FAMILIALE**

ATTENDU la résolution MRC-CC-15403-11-23 acceptant pour dépôt le plan d'action de l'Entente de développement culturel 2024;

ATTENDU la résolution MRC-CC-15448-01-24 adoptant les projets soutenus par l'EDC2024 ;

ATTENDU le faible taux de participation à l'appel de projets pour les municipalités prévu par le projet EDC2024-02 et les sommes encore disponibles ;

ATTENDU que le projet EDC2024-07 Mémoire familiale dans la MRCAL est prêt à être démarré et bénéficierait de sommes supplémentaires pour une réalisation optimale ;

ATTENDU la recommandation du comité culturel de la MRC émise lors de la rencontre du 16 avril à l'effet de réaffecter certaines sommes prévues pour l'appel de projets en développement culturel pour les municipalités (EDC2024-02) au projet portant sur la mémoire familiale (EDC2024-07);

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par Mme Colette Quevillon et résolu à l'unanimité de procéder à la réattribution d'une partie des sommes initialement prévues pour le projet :

Numéro de projet	Promoteur	Nom du projet	Sommes allouées
EDC2024-02	MRCAL + Municipalités sélectionnées lors de l'appel de projets	Appel de projets pour les municipalités – Mise en place de projets culturels et patrimoniaux	INITIALE : 30 000\$ TRANSFERT : 10 000\$ NOUVEAU TOTAL : 20 000\$

Au projet :

Numéro de projet	Promoteur	Nom du projet	Sommes allouées
EDC2024-07	MRCAL	Mémoire familiale dans la MRCAL	AJOUT : 10 000\$ TOTAL : 20 000\$

Il est de plus résolu d'autoriser la directrice générale à signer, pour et au nom de la MRC, les conventions d'aide financière et d'autoriser les services financiers à procéder aux versements correspondants.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 15586-04-24

POLITIQUE DE SOUTIEN AUX ORGANISMES CULTURELS (PSOC) - RECOMMANDATION ET ADOPTION DES PROJETS SOUTENUS 2024

ATTENDU que la MRC d'Antoine-Labelle a adopté sa première Politique de soutien aux organismes culturels (PSOC) le 29 août 2017;

ATTENDU la mise à jour de la PSOC adoptée le 23 janvier 2024 par la résolution MRC-CC-15445-01-24;

ATTENDU que la MRC d'Antoine-Labelle a réservé un fonds culturel de 20 000\$ pour l'année 2024;

ATTENDU l'appel de dossiers lancé par la MRC d'Antoine-Labelle le 29 janvier 2024 et se terminant le 1^{er} avril 2024;

ATTENDU l'évaluation des dossiers par le comité de sélection de la PSOC et sa recommandation émise lors de la rencontre du 11 avril 2024;

ATTENDU l'appui du comité culturel de la MRC à cette recommandation, lors de sa rencontre du 16 avril 2024;

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Nicolas Pentassuglia et résolu à l'unanimité d'octroyer les montants suivants:

Numéro de projet	Nom du projet	Organisme soutenu	Montant accordé
PSOC24-25-01	Les Folies Chantantes	Choeur Entramis	5 000\$
PSOC24-25-02	Formation Tu me parles !	Artistes de chez nous	3 350\$
PSOC24-25-03	Sur le chemin des Meules	Société du patrimoine de Nominique	2 500\$
PSOC24-25-04	Une chorale tournée vers l'avenir	Chorale Harmonie de la Vallée de la Rouge	4 150\$
PSOC24-25-05	Festival du Gros Gras 2024 – 4 ^e édition	Festival du Gros Gras / Comité des loisirs L'Artishow	5 000\$

Il est de plus résolu d'autoriser la directrice générale à signer, pour et au nom de la MRC, les conventions d'aide financière et d'autoriser les services financiers à procéder aux versements correspondants suivant les modalités prévues aux conventions.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 15587-04-24

STATISTIQUES ANNUELLES | SAUVETAGE D'URGENCE EN MILIEU ISOLÉ (SUMI) 2023

Il est proposé par M. Michel Dion, appuyé par Mme Francine Létourneau et résolu à l'unanimité d'accepter, pour dépôt, le bilan 2023 des services d'urgence en milieu isolé (SUMI) sur le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle, le tout, tel que requis à l'article 13 de *l'Entente intermunicipale relative aux services d'urgence en milieu isolé sur le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle* et démontrant un total de 25 interventions sur le territoire en 2023.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 15588-04-24

**OCTROI DE CONTRAT- ADM-05-2024 - SERVICES
D'ANALYSE ORGANISATIONNELLE DE LA MRC**

ATTENDU la demande d'offres de services pour la réalisation d'une analyse organisationnelle pour la MRC d'Antoine-Labelle;

ATTENDU les offres reçues;

ATTENDU la recommandation de la directrice des services juridiques, du greffe et de l'approvisionnement;

Il est proposé par M. Jacques Allard, appuyé par M. Yves Bélanger et résolu à l'unanimité que la MRC mandate Réseau Conseil des Sages Montérégie inc. pour réaliser une analyse organisationnelle de la MRC, selon les termes de son offre de services datée du 17 avril 2024.

Il est de plus résolu d'autoriser les services financiers à procéder aux paiements requis, selon les modalités convenues.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 15589-04-24

**REMISES AUX MUNICIPALITÉS – DÉPÔT DU BILAN DE LA
COUR MUNICIPALE DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE DU
1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2023**

Il est proposé par M. Pierre Gagné, appuyé par M. Luc Diotte et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt le bilan de la Cour municipale de la MRC d'Antoine-Labelle, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, et d'autoriser les services financiers à procéder aux remises aux différentes municipalités, le tout conformément au règlement no 468 et à l'Entente portant sur la délégation à la MRC d'Antoine-Labelle de la compétence pour établir une cour municipale et sur l'établissement de cette cour.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 15590-04-24

**PRÉSENTATION DE LA FIRME MORENCY SOCIÉTÉ
D'AVOCATS QUANT AU TRANSPORT COLLECTIF**

ATTENDU la résolution MRC-CC-15512-02-24;

ATTENDU la présentation de la firme Morency Société d'avocats, tenue le 23 avril 2024 en séance de travail des membres du conseil de la MRC, concernant les étapes à suivre pour effectuer une déclaration de compétence en transport collectif, ainsi que les impacts que cette déclaration pourrait avoir sur les rôles et responsabilités de la MRC, du TACAL et de l'ensemble des municipalités du territoire;

ATTENDU les discussions intervenues entre le conseil de la MRC et le TACAL;

Il est proposé par M. Pierre Gagné, appuyé par M. Luc Diotte et résolu à l'unanimité de mandater la firme Morency Société d'avocats pour la préparation de tous les documents nécessaires à une déclaration de compétence en transport collectif par la MRC d'Antoine-Labelle, incluant toute entente ou révision d'entente qui pourrait être nécessaire entre la MRC et le TACAL.

Il est de plus résolu que la MRC assume la moitié des honoraires à même l'enveloppe FRR volet 2 dédiée au transport collectif pour autres projets ponctuels, l'autre moitié devant être assumée par le TACAL.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 15591-04-24

OCTROI DE CONTRAT - ADM-17-2024 POUR LA LIVRAISON DE LA PROGRAMMATION 2024-2025 DE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC (SHQ)

ATTENDU que la MRC avait retenu les services de M. Robert Baillargeon, inspecteur SHQ pour la livraison des dossiers des différents programmes d'amélioration de l'habitat de la Société d'habitation du Québec (SHQ) sur son territoire pour les programmations 2020-2021 (contrat ADM-03-2020), 2021-2022 (contrats ADM-03-2021 et ADM-10-2022) 2022-2023 (contrats ADM-22-2022 et ADM-10-2023) 2023-2024 (contrat ADM-13-2023);

ATTENDU que la qualité des services offerts par M. Baillargeon et que la MRC et M. Baillargeon ont développé ensemble des méthodes de travail efficaces pour assurer la gestion des programmes;

ATTENDU qu'il n'est pas souhaitable pour la saine gestion des dépenses publiques de changer d'inspecteur SHQ et donc de solliciter le marché pour assurer la rotation des éventuels cocontractants;

ATTENDU que M. Baillargeon est intéressé à renouveler son contrat de service avec la MRC selon les mêmes termes et conditions que ceux conclus pour la programmation 2024-2025;

ATTENDU que la rémunération serait établie en fonction d'un pourcentage de la contribution à la gestion de programme (CGP) versée à la MRC pour chaque dossier;

ATTENDU que le montant total maximal de ce contrat est de 133 800 \$, incluant les taxes;

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Denis Lacasse et résolu à l'unanimité à reconduire le mandat de M. Robert Baillargeon pour la livraison des programmes d'amélioration de l'habitat de la Société d'habitation du Québec – Programmation 2024-2025 pour un montant total maximal de 133 800 \$, incluant les taxes et d'autoriser le préfet et la directrice générale à convenir du

contrat de service à intervenir et à le signer pour et au nom de la MRC.

Il est de plus résolu d'autoriser les services financiers à procéder aux paiements requis conformément aux modalités prévues au contrat.

ADOPTÉE

M. Daniel Bourdon quitte la séance, il est 11 h 18.

LANCEMENT DE LA PÉRIODE D'INSCRIPTION AU PROGRAMME RÉNORÉGION (PRR) DE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC (SHQ)

Me Mélie Lauzon, directrice des services juridiques, du greffe et de l'approvisionnement informe les maires et mairesses que la période d'inscription au programme RénoRégion est ouverte depuis le 18 avril dernier. Les citoyens de la MRC ont jusqu'au 20 mai prochain pour déposer une demande.

M. Daniel Bourdon revient siéger, il est 11 h 20.

RÉSOLUTION MRC-
CC 15592-04-24

REGISTRES DE CHÈQUES MARS 2024

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par Mme Colette Quevillon et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt les registres de chèques suivants :

- le registre de chèques général, portant les numéros 62364 à 62546, totalisant 733 162.10 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 31 mars 2024;
- le registre de chèques des salaires, portant les numéros 523009 à 523025 (élus) et les numéros 522962 à 523008 (employés), et les numéros 523026 à 523073 (employés) totalisant 166 257.50 \$, tous en dépôts bancaires et portant sur la période du 1^{er} au 31 mars 2024;
- le registre de chèques des prélèvements, portant les numéros 337 à 349, totalisant 112 913.55 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 31 mars 2024;
- le registre de chèques de la Cour municipale, portant les numéros 1696 à 1706, totalisant 22 259.33 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 31 mars 2024.

ADOPTÉE

**OCTROI DE CONTRAT - AMGT-02-2024 - VENTE DE BOIS
SUR PIED SELON MESURAGE ET RÉFECTION D'UN
CHEMIN - CHANTIER GARGANTINI 3**

ATTENDU le projet de réfection du chemin et la vente de bois sur pied selon mesurage du chantier Gargantini_3 (AMGT-02-2024);

ATTENDU qu'un contingent a été octroyé par les PPAQ en 2021 (24 612 entailles) et en 2023 (4 490 entailles) à un promoteur pour la culture et l'exploitation d'une érablière à des fins acéricoles;

ATTENDU que la MRC souhaite que le chantier soit réalisé durant l'année forestière 2024-2025;

ATTENDU que le chemin d'accès est aussi le sentier de VTT et de motoneige et que les travaux vont permettre d'améliorer la sécurité des sentiers;

ATTENDU qu'une aide financière provenant du Programme PADF et du fonds des TPI est accordée par la MRC pour la réalisation des travaux d'aménagement faisant l'objet du devis d'intervention;

ATTENDU que les clubs de VHR et l'acériculteur sont sollicités pour participer financièrement au projet;

ATTENDU qu'un appel d'offres sur invitation a été lancé pour ce projet;

ATTENDU l'offre reçue;

ATTENDU que les conditions d'exécution des travaux proposées par le soumissionnaire dans l'offre sont acceptables pour la MRC;

Il est proposé par M. Pierre Gagné, appuyé par Mme Colette Quevillon et résolu à l'unanimité d'octroyer le contrat AMGT-02-2023 quant à la vente de bois sur pied selon le mesurage - Chantier Gargantini_3 à Entreprise forestière JF Binette inc. pour un prix de vente approximatif de 20 946,89 \$ avant les taxes, payable selon les taux soumissionnés et les volumes récoltés.

Il est également résolu que, la MRC verse à l'entreprise une aide financière de 24 000 \$ pour la réfection du chemin et d'un maximum de 61 900 \$ pour la réalisation des coupes, laquelle sera payable par le service des finances selon les modalités prévues au contrat.

ADOPTÉE

M. Yves Bélanger quitte la séance, il est 11 h 30.

PROJET DE CARTOGRAPHIE DÉTAILLÉE DES MILIEUX HUMIDES HYDRIQUES : LIVRAISON ET DIFFUSION DES DONNÉES

M. Jocelyn Campeau informe les maires et mairesses sur la réception des données suivant le projet de caractérisation des milieux humides réalisé par Canards Illimités Canada et précise que le tout sera diffusé aux municipalités sous peu.

M. Yves Bélanger revient siéger, il est 11 h 32.

INFORMATION QUANT À DES ÉQUIPES DE PATROUILLES NAUTIQUES | MRC MEMPHRÉMAGOG

M. Nicolas Pentassuglia désire obtenir l'avis de ses collègues et des discussions ont lieu sur les possibilités d'instaurer une équipe de patrouille nautique régionale à l'instar de la MRC Memphrémagog.

Les discussions portent entre autres sur la possibilité d'une application de la réglementation par les équipes de cadets policiers, la nécessité de formation précise et particulière à ces fins et des coûts associés à ce genre d'intervention.

La multiplicité de règlement, les difficultés d'application de ceux-ci et les volontés différentes de chaque municipalité sont également évoquées. Il est donc conclu que cet enjeu appartient aux municipalités et non à la MRC. Des possibilités de regroupement sont discutées et il y aurait lieu de procéder au montage d'un projet afin d'évaluer les coûts et les implications d'un tel projet et ainsi évaluer les sources de financement possibles. Les municipalités intéressées pourront se rencontrer à ce sujet.

PARC RÉGIONAL DU LAC 31 MILLES - ACCEPTATION DU PAG ET ÉTAPES À VENIR

M. Jocelyn Campeau fait état d'une correspondance reçue de la part du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et confirme l'acceptation de la proposition de plan d'aménagement et de gestion en vue de la création du parc régional du lac 31 Milles.

Les prochaines étapes consisteront à recevoir une proposition d'entente générale d'exploitation du parc régional de la part des autorités gouvernementales. Il devrait y avoir une entente par MRC. M. Pierre Gagné, qui siège sur le conseil d'administration de la corporation gestionnaire du futur parc mentionne cependant que des discussions doivent avoir lieu avec la communauté autochtone de Kitigan Zibi qui souhaite être impliquée dans le projet.

DEMANDE LORS DE LA RENCONTRE DES DIRECTIONS GÉNÉRALES QUANT AU PL 31 (LOGEMENTS ACCESSOIRES DE PLEIN DROIT)

M. Jocelyn Campeau résume brièvement le contenu du projet de Loi 31 et des discussions ont lieu sur celui-ci. On évoque entre autres les particularités régionales quant à son application. Certains souhaitent que la MRC signifie son désaccord par résolution. Il est convenu que chaque municipalité possédant ses particularités, il est difficile de prendre position régionalement. Il en est de même en ce qui concerne la création d'un règlement modèle applicable à l'ensemble des municipalités. Chaque municipalité doit évaluer sa situation et adapter sa réglementation selon ses propres besoins.

M. Campeau informe également les maires et mairesses que les municipalités qui souhaitent encadrer les logements accessoires de plein droit peuvent passer par l'*Entente intermunicipale en matière d'urbanisme* pour obtenir un soutien professionnel dans l'intégration à leur réglementation d'urbanisme.

INTÉRÊT POUR PRÉSENTATION SUR LES COMPÉTENCES ET POUVOIRS MUNICIPAUX EN HABITATION

Me Mylène Mayer fait état de la présentation faite au Conseil des préfets et des élus de la région des Laurentides (CPÉRL) en lien avec les compétences et pouvoirs municipaux en habitation. Elle évoque aussi une possibilité d'entente sectorielle à ce propos. Plusieurs documents et présentations sont mis à la disposition des élus à ce sujet. Un retour sur ce sujet sera fait éventuellement.

RÉSOLUTION MRC-
CC 15594-04-24

REGISTRE DE CHÈQUE DES TNO DE MARS 2024

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé :

- le registre de chèques des TNO, portant les numéros 9361 à 9377, totalisant 42 796.68 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 31 mars 2024;
- le registre des prélèvements des TNO, portant les numéros 88 et 89, totalisant 6 238.86 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 31 mars 2024.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 15595-04-24

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023 DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS

Il est proposé par M. Yves Bélanger, appuyé par M. Denis Lacasse et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt le rapport d'activité des Territoires non organisés.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 15596-04-24

FACTURE 2024 DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC (SQ) POUR LES TERRITOIRES NON ORGANISÉS

Il est proposé par M. Michel Dion, appuyé par M. Luc Diotte et résolu à l'unanimité d'autoriser le versement de 64 173 \$ à titre de contribution 2024 des Territoires non organisés de la MRC d'Antoine-Labelle aux services de la Sûreté du Québec, en deux versements, soit un premier versement de 32 087 \$ le 30 juin 2024 et un second versement de 32 086 \$, le 31 octobre 2024.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 15597-04-24

EMBAUCHE D'UNE ADJOINTE ADMINISTRATIVE, CLASSE IIE, POSTE OCCASIONNEL À TEMPS COMPLET

ATTENDU la tenue du concours 24-AD-01 pour le poste d'adjointe administrative, poste occasionnel;

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Yves Bélanger et résolu à l'unanimité d'embaucher Mme Josiane Larose afin de combler un poste occasionnel d'adjointe administrative classe IIE, à temps complet à raison de 35 heures par semaine, pour une période de 8 mois, soit du 29 avril au 29 novembre 2024 approximativement, et ce, en conformité avec les dispositions de la convention collective présentement en vigueur à la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

POINTS D'INFORMATION

Le préfet et la directrice générale entretiennent les maires et mairesses sur les différents dossiers d'information, à savoir :

- Méthode d'évaluation des risques liés aux inondations et de leur gestion (MÉRIGE) et Programme de résilience et d'adaptation face aux inondations;
- Aide financière à la suite des feux de forêt de l'été 2023 – Bonification du Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAUPME) et du Programme d'appui à la rétention des entreprises stratégiques et à l'aide d'urgence (PARESAU) pour soutenir les entreprises touchées;
- Maintien des services Accès entreprise Québec;

- Actualités et informations en matière d'aménagement et d'urbanisme | Avril 2024;
- Relations municipales – Moyens de sensibilisation par les membres de l'Association des policières et policiers provinciaux du Québec (APPQ);
- Aide financière dans le cadre des volets Aménagements résilients et Résilience des communautés et relocalisation du Programme de résilience et d'adaptation face aux inondations (PRAFI);
- Programme d'infrastructures municipales pour les aînés – Québec municipal;
- Aide financière – Appels de projets pour 2023-2024 dans les deux volets du Programme de soutien à la démarche municipalité amie des aînés (MADA);
- Programme Stations de nettoyage d'embarcations 2023-2028;
- Rencontre des municipalités et MRC avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) à la suite de l'annonce des investissements 2024.

MISE À JOUR DU TABLEAU DE RÉPARTITION DE LA DORSALE MUNICIPALE

Le tableau de répartition de la dorsale municipale est présenté au conseil. Le conseil est informé que le tableau devra être mis à jour en raison de l'utilisation de fibres par la CTAL. Une analyse sera effectuée et un retour sera fait à une prochaine séance du conseil.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le préfet lève la séance. Il est 12 h 18.

Daniel Bourdon, préfet

Mme Myriam Gagné, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe